

Plateforme de stockage bois – Analyse du gisement potentiel dans les forêts publiques de l'agglomération

Rapporteur : Mme Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Avis			
Commission n°10		Bureau	
Demande par écrit	Favorable	Séance du 9/09/04	Favorable

Inscription budgétaire	
Imputation : 617 830 500	Montant : 8 000€ HT

Dans le cadre du contrat d'agglomération, une réflexion a été engagée en 2003 par la CAGB avec l'appui de l'ADEME et de Pro-forêt sur l'intérêt de réaliser une plateforme de stockage de bois, équipement communautaire qui aurait pour objectifs :

- de constituer une réserve stratégique d'alimentation des futures grandes chaufferies bois de Besançon (Planoise et la Bouloie)
- de favoriser à moyen terme la création de chaufferies bois dans les communes de l'agglomération.

Un groupe de travail a été constitué pour que tous les acteurs de la filière soient connus.

L'enjeu et la difficulté de l'exercice résident dans la conception d'un circuit d'approvisionnement économiquement viable des chaufferies, dont la charnière peut être cet équipement de stockage.

Ainsi, la réflexion est découpée en trois axes de travail :

- chercher un site d'implantation bien desservi et situé à proximité des futures chaufferies. En liaison avec la Ville de Besançon, le site rue Kastler a été retenu (Conseil de Communauté du 20/02/04)
- sur l'amont de la filière bois-énergie : connaître l'étendue du gisement « mobilisable » pour les chaufferies de l'agglomération et les acteurs publics et privés concernés
- sur l'aval de la filière : étudier comment une logique de développement durable basée notamment sur l'utilisation des clauses environnementales des marchés publics et contrats d'exploitation des chaufferies peuvent être appliquées pour valoriser une filière bois-énergie « durable » (utilisation d'une énergie renouvelable au lieu d'une énergie fossile, emplois générés localement par un approvisionnement en circuit court, et pas seulement notion de tarif au KWH)

Afin d'avancer sur le deuxième de ces axes, l'Office National des Forêts, gestionnaire des forêts publiques, a proposé à la CAGB d'étudier, dans le cadre d'une convention de partenariat d'un montant de 8 000 € HT, le gisement « bois-énergie » techniquement mobilisable des forêts publiques de l'agglomération pour savoir dans quelle proportion il pourrait répondre aux besoins énergétiques actuels ou futurs, des chaufferies de l'agglomération (par exemple, la forêt de Chailluz peut annuellement fournir environ 15 % des besoins de la future chaufferie de Planoise). Ce travail se fera en liaison avec les communes.

Parallèlement, les représentants de la forêt privée ont été reçus pour exposer leur projet de plateforme et discuter de leur intérêt pour cet équipement.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la démarche et autorise M. le Président à signer la convention de partenariat avec l'ONF**
- **autorise M. le Président à solliciter auprès de l'Etat, de l'ADEME, du Conseil Régional et du Conseil Général les subventions**
- **informe chaque commune de la démarche engagée**

Pour extrait conforme,

Le Président